

Fiche de synthèse

T 2.2

Influence des systèmes d'indemnisation sur les choix résidentiels en contexte de risques côtiers

J. Delannoy

Direction : G. Marie et C. Meur-Ferec

Cette tâche avait pour objectif de comprendre si, pourquoi et comment les systèmes d'indemnisation des dommages liés aux risques côtiers influencent les choix résidentiels en France et au Québec. Pour répondre à ces questions de recherche, un doctorat a été lancé en octobre 2020. Un premier travail exploratoire, incluant une analyse de la littérature scientifique et grise ainsi que quelques entretiens, a permis d'apporter une vision synthétique du fonctionnement de ces systèmes et d'identifier les variables à interroger. Puis, une enquête aux échelles fédérale, provinciale, nationale, régionale, départementale et à l'échelle de quatre municipalités (Biscarrosse, Gâvres, Matane et Sept-Îles) par entretiens semi-directifs auprès de 53 acteurs institutionnels des secteurs privé (secteur assurantiel et de l'immobilier) et public (administration d'État, municipalités) et par questionnaire auprès de 370 résidents côtiers a été menée.

L'analyse a été thématique et a croisé les terrains français et québécois, les échelles et les approches qualitatives et quantitatives. Une première analyse sur la totalité de l'échantillon montre peu de différences entre les réponses des résidents québécois et celles des résidents français. Dans un scénario d'augmentation de la sinistralité, la disponibilité d'une indemnisation des dégâts liés aux risques côtiers influence les choix résidentiels d'au moins un quart des populations côtières françaises et québécoises. Dans ces cas, la disponibilité d'une indemnisation semble majoritairement conforter les résidents à rester. Toutefois, une analyse comparée entre les communes de Gâvres (France) et Matane (Québec), deux municipalités ayant déjà été touchées par des épisodes de submersion, souligne des différences significatives en termes de choix résidentiels. Tandis qu'à Matane, le choix prédominant serait de partir dans un scénario d'augmentation de la sinistralité *a fortiori* si l'indemnisation était indisponible, à Gâvres partir est rarement une option, et ce indépendamment de la disponibilité d'une indemnisation. En outre, certains résidents à Matane ont déclaré attendre une proposition de rachat du gouvernement pour quitter leur résidence. Ces différences pourraient s'expliquer par plusieurs facteurs. Premièrement les dommages liés à la submersion et l'érosion sont plus récents et fréquents à Matane. Une sinistralité plus importante crée des fenêtres d'opportunité pour mobiliser le programme gouvernemental d'indemnisation québécois qui prévoit à la fois le financement de travaux d'adaptation, mais aussi la relocalisation souvent acceptée dans ces situations de crise. Si des insatisfactions demeuraient concernant le montant de l'indemnité de départ, ce sera sans doute corrigé par la bonification des plafonds de 2022. La stratégie de l'évacuation progressive des résidences le long de la côte semble fonctionner, non sans poser toutefois des questions en termes de viabilité financière (ex. catastrophe naturelle généralisée) et d'aménagement du territoire (gestion des terrains vacants, résidences secondaires, détérioration du tissu social). Tandis qu'en France, le



Adaptation aux RISques CÔtiers

Le système d'indemnisation semble conforter davantage les propriétaires à rester dans les zones à risques en ayant notamment déconnecté le dispositif d'indemnisation des dommages et celui consacré au financement de la relocalisation. Par ailleurs, il suscite des frustrations et incompréhensions de ceux qui n'y ont pas accès (exposés à l'érosion) au risque de créer des situations de jurisprudence (ex. Signal, pressions politiques). Enfin, l'attachement au lieu et le désir de rivage semblent plus prégnants en France. La thèse qui sera soutenue au printemps 2025 apportera des analyses complémentaires qui permettront de consolider ou non ces hypothèses.